



Guide de sélection

Procédure concurrentielle avec négociation

Marché de travaux de construction et de réhabilitation de l'école d'administration militaire à Kananga et des deux sites EMIA et ELOG à Kinshasa

COD22001-10058

Table des matières

1 INFORMATIONS PRÉALABLES	3
1.1 INTRODUCTION	3
1.2 LE POUVOIR ADJUDICATEUR	3
1.3 CADRE INSTITUTIONNEL D'ENABEL	3
1.3.1 Règles régissant le marché	4
1.3.2 Définitions	5
2 GUIDE DE SÉLECTION	7
2.1 OBJET ET PORTÉE DU MARCHÉ	7
2.1.1 Description du marché	7
2.1.2 Durée du marché	8
2.2 MODE DE PASSATION	8
2.3 DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE	8
2.3.1 Publication officielle – Publication complémentaire	8
2.3.2 Informations – Questions	8
2.3.3 Forme et contenu des demandes de participation.....	8
2.3.4 Dépôt des demandes de participations	9
2.3.5 Ouverture des demandes de participations	9
2.4 SÉLECTION DES CANDIDATS	9
2.4.1 Situation juridique du candidat – Motifs d'exclusion	9
2.4.2 Critères de sélection	10
2.5 CRITERES D'ATTRIBUTION	14
2.6 RECOURS A LA CAPACITE DE TIERS	14
2.7 SOUS-TRAITANTS.....	15
3 FORMULAIRES	16
3.1 INSTRUCTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION	16
3.2 FICHE D'IDENTITÉ	17
3.2.1 Personne physique	17
3.2.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique.....	19
3.2.3 Entité de droit public	20
3.2.4 Sous-traitants	21
3.3 DÉCLARATION SUR L'HONNEUR - MOTIFS D'EXCLUSION	22
3.4 DÉCLARATION INTÉGRITÉ CANDIDATS	25

1 Informations préalables

1.1 Introduction

Ce guide de sélection fournit les explications sur la phase de sélection du marché (**Phase 1**).

En publiant ce guide de sélection, le pouvoir adjudicateur invite les parties intéressées à introduire une demande de participation à ce marché. En d'autres termes, ce guide a pour but de sélectionner des candidats adéquats qui seront invités lors de la prochaine phase de la procédure d'attribution à introduire une demande de participation/offre sur base du cahier spécial des charges qui ne sera transmis qu'aux candidats sélectionnés (**Phase 2**).

Il convient de noter que le présent guide de sélection fait partie intégrante des documents du marché.

1.2 Le pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel, Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles). Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

Pour ce marché, Enabel est valablement représentée par Léa Lecomte, Contract Support Manager, qui est mandatée selon la structure des mandats à attribuer le marché public.

1.3 Cadre institutionnel d'Enabel

Le cadre de référence général dans lequel travaille Enabel est :

- La Loi belge du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement ;
- La Loi belge du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société de droit public ;
- La Loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement.

Les développements suivants constituent eux aussi un fil rouge dans le travail d'Enabel : citons, à titre de principaux exemples :

- Sur le plan de la coopération internationale : les Objectifs de développement durable des Nations unies, la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide ;

- Sur le plan de la lutte contre la corruption : la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003¹, ainsi que la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption transposant la Convention relative à la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers dans des transactions commerciales internationales ;
- Sur le plan du respect des droits humains : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies (1948) ainsi que les 8 conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail² consacrant en particulier le droit à la liberté syndicale (C. n° 87), le droit d'organisation et de négociation collective de négociation (C. n° 98), l'interdiction du travail forcé (C. n° 29 et 105), l'interdiction de toute discrimination en matière de travail et de rémunération (C. n° 100 et 111), l'âge minimum fixé pour le travail des enfants (C. n° 138), l'interdiction des pires formes de ce travail (C. n° 182) ;
- Sur le plan du respect de l'environnement : La Convention-cadre sur les changements climatiques de Paris, le douze décembre deux mille quinze ;
- Le premier contrat de gestion entre Enabel et l'Etat fédéral belge (approuvé par AR du 17.12.2017, MB 22.12.2017) qui arrête les règles et les conditions spéciales relatives à l'exercice des tâches de service public par Enabel pour le compte de l'Etat belge.
- Le Code éthique de Enabel de janvier 2019, ainsi que la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;

1.3.1 Règles régissant le marché

Sont e.a. d'application au présent marché public :

La Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

La Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

L'A.R. du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

L'A.R. du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Les Circulaires du Premier Ministre en matière de marchés publics ;

La Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;

La Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;

¹ M.B. du 18 novembre 2008.

² <http://www.ilo.org/ilolex/french/convdisp1.htm>.

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD) ;

Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur www.publicprocurement.be, le code éthique et les politiques de Enabel mentionnées ci-dessus sur le site web de Enabel, ou <https://www.enabel.be/fr/content/lethique-enabel>.

1.3.2 Définitions

Dans le cadre de ce marché, il faut comprendre par :

Le candidat : la personne physique (m/f) ou morale qui introduit une demande de participation ;

L'adjudicataire / l'entrepreneur : le candidat à qui le marché est attribué ;

Le pouvoir adjudicateur : Enabel, représentée par le Représentant résident d'Enabel en République Démocratique du Congo ;

L'offre : l'engagement du candidat d'exécuter le marché aux conditions qu'il présente. A défaut d'indication dans le cahier spécial des charges et réglementation applicable, tous les jours s'entendent comme des jours calendrier ;

Documents du marché : l'avis de marché, le présent guide de sélection et cahier spécial des charges, y inclus les annexes et les documents auxquels fait référence le pouvoir adjudicateur ;

Spécifications techniques : une spécification figurant dans un document définissant les caractéristiques requises d'un produit ou d'un service, telles que les niveaux de qualité, les niveaux de la performance environnementale, la conception pour tous les usages, y compris l'accès aux personnes handicapées, et l'évaluation de la conformité, de la propriété d'emploi, de l'utilisation du produit, sa sécurité ou ses dimensions, y compris les prescriptions applicables au produit en ce qui concerne la dénomination de vente, la terminologie, les symboles, les essais et méthodes d'essais, l'emballage, le marquage et l'étiquetage, les instructions d'utilisation, les processus et méthodes de production, ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité;

Variante : un mode alternatif de conception ou d'exécution qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du candidat ;

Option : un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché, qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du candidat ;

Métré récapitulatif : dans un marché de travaux, le document du marché qui fractionne les prestations en postes différents et précise pour chacun d'eux la quantité ou le mode de détermination du prix ;

Les règles générales d'exécution RGE : les règles se trouvant dans l'AR du 14.01.2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Le cahier spécial des charges (CSC) : le présent document ainsi que toutes ses annexes et documents auxquels il fait référence ;

La pratique de corruption : toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou à l'exécution du marché conclu avec le pouvoir adjudicateur ;

Le litige : l'action en justice.

Sous-traitant au sens de la réglementation relative aux marchés publics : l'opérateur économique proposé par un candidat, un candidat ou un adjudicataire pour exécuter une partie du marché.

Responsable de traitement au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement

Sous-traitant au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement

Destinataire au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers.

Donnée personnelle : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne physique identifiable est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel que le nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques de l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

2 Guide de sélection

2.1 Objet et portée du marché

2.1.1 Description du marché

Le présent marché est un marché de travaux qui a pour objet la construction et la réhabilitation de l'école d'administration militaire à Kananga, la construction d'un bâtiment de cours et de bureaux (en R+1) de l'école militaire d'informatique appliquée (EMIA), ainsi que la construction d'un bâtiment de logements (en R+1) et rénovation d'un atelier à l'ELOG à Kinshasa.

Le marché est divisé en **3 lots** :

- Lot 1 : construction et la réhabilitation de l'école d'administration militaire à Kananga ;
- Lot 2 : construction d'un bâtiment de cours et de bureaux (en R+1) de l'école militaire d'informatique appliquée (EMIA) à Kinshasa ;
- Lot 3 : construction d'un bâtiment de logements (en R+1) et rénovation d'un atelier à l'ELOG à Kinshasa ;

La consistance de chacun des bâtiments est résumée comme suit :

- Construction et la réhabilitation de l'école d'administration militaire à Kananga/lot 1 :
 - ~ Il s'agit des travaux de construction de 40 logements individuels (sous forme de 4 bâtiments), de 2 salles de cours (1 bâtiment), de sanitaires, d'une buanderie et réhabilitation de l'amphithéâtre + mise en place d'une source d'énergie solaire.
- Construction d'un bâtiment de cours et de bureaux (en R+1) de l'école militaire d'informatique appliquée (EMIA) à Kinshasa/lot 2 :
 - ~ Il s'agit des travaux de construction de 6 salles de cours, de 8 bureaux et de 6 secrétariats, sous forme d'un bâtiment unique en R+1.
- Construction d'un bâtiment de logements (en R+1) et rénovation d'un atelier à l'ELOG à Kinshasa/lot 3 :
 - ~ Il s'agit des travaux de construction de 36 logements pour stagiaires sous forme d'un bâtiment unique et la réhabilitation lourde de l'atelier carrosserie/peinture existant.

Les spécifications techniques et le cadre du devis quantitatif et estimatif seront remis aux candidats sélectionnés.

2.1.2 Durée du marché

La durée du marché ne se confond pas avec son délai d'exécution.

La durée du marché est de 26 mois de calendrier.

L'exécution des travaux peut excéder le terme du marché, mais doit respecter les délais d'exécution contractuels. L'adjudicataire se référera à la date de commencement des travaux qui lui sera notifiée.

2.2 Mode de passation

La passation du marché s'effectue selon une procédure concurrentielle avec négociation (PCAN) au sens des articles 2, 24^o et conformément à l'article 38, §1^{er}, al.1^o, c), de la loi du 17 juin 2016, vu que « le marché ne peut être attribué, sans négociations préalables du fait de circonstances particulières liées à sa nature, à sa complexité, ou au montage juridique et financier, ou en raison des risques qui s'y rattachent ».

La demande de participation doit être accompagnée des informations demandées par le pouvoir adjudicateur pour la sélection.

2.3 Déroulement de la procédure

2.3.1 Publication officielle – Publication complémentaire

Le présent guide de sélection fait l'objet d'une publication officielle (avis de marché) au Bulletin des Adjudications et est publié sur le site Web Enabel (www.enabel.be). Il fait également l'objet d'une publication sur le site de l'OCDE.

2.3.2 Informations – Questions

L'attribution de ce marché est coordonnée par la **Cellule Marchés Publics d'Enabel en RDC**, procurement.cod@enabel.be. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les candidats-candidats concernant le présent marché se font exclusivement via ce service et il est interdit aux candidats d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché.

Les questions que les candidats veulent poser dans le cadre de la passation du présent marché devront impérativement être adressées par écrit au présent point de contact. Le candidat posera ses questions le plus rapidement possible et au plus tard 10 jours de calendrier avant la date limite de réception des demandes de participation. Passé ce délai, le pouvoir adjudicateur (PA) ne peut assurer d'y répondre en temps utile. Les questions seront posées par écrit à procurement.cod@enabel.be et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu complet des questions posées sera disponible à partir du 9^{ème} jour à l'adresse ci-dessus.

2.3.3 Forme et contenu des demandes de participation

Le candidat établit sa demande de participation **en français**. Si le candidat établit sa demande de participation sur d'autres documents que le formulaire prévu, il supporte

l'entièr responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

2.3.4 Dépôt des demandes de participations

Seront acceptées uniquement les demandes de participation envoyées **au plus tard le 07/08/2025 à 11h00** sous **enveloppe fermée contenant un exemplaires papier + 1 clé USB (avec la version complète du dossier en soft, format pdf)** à l'adresse suivante :

Enabel- Agence de Développement

Boulevard du 30 juin, 125, Gombe – Kinshasa

Le numéro 125 se trouve sur le boulevard du 30 juin, entre l'Ambassade de Belgique et la tour Matrix.

2.3.5 Ouverture des demandes de participations

Les demandes de participations doivent être en possession du pouvoir adjudicateur **avant le 07/08/2025 à 11h00**. L'ouverture des demandes de participations se fera à huis-clos.

N.B. :

- Aucune demande de participation ne sera acceptée après l'expiration du délai indiqué.
- Une entreprise peut soumettre une demande de participation pour plusieurs lots et être sélectionnée pour un ou plusieurs d'entre eux. Toutefois, elle ne pourra se voir attribuer qu'un seul lot, même si elle est classée première pour plusieurs lots lors de la deuxième phase d'évaluation des offres.

2.4 Sélection des candidats

La demande de participation des candidats est soumise à la sélection reprise ci-après.

Seuls les candidats non exclus par un des MOTIFS D'EXCLUSION et répondant aux CRITÈRES DE SÉLECTION seront invités à déposer une demande de participation dans le cadre du présent marché.

Il est rappelé que, conformément à l'article 66 de l'arrêté royal du 18 juin 2017, le pouvoir adjudicateur peut revoir la sélection d'un candidat déjà sélectionné ou d'un candidat à quelque stade de la procédure de passation que ce soit, si sa situation à la lumière des motifs d'exclusion ou du respect du ou des critère(s) de sélection applicable ne répond plus aux conditions.

2.4.1 Situation juridique du candidat – Motifs d'exclusion

Les motifs d'exclusion obligatoire et facultative sont renseignés en annexe du présent document de sélection.

Par la remise de la déclaration sur l'honneur signée (formulaire 3.3), le candidat atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion figurant aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 et aux articles 61 à 63 de l'A.R. du 18 avril 2017.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur dans le chef de tous les candidats.

A cette fin, il demandera au candidat concerné par les moyens les plus rapides et endéans le délai qu'il détermine de fournir les renseignements ou documents permettant de vérifier sa situation personnelle.

Le pouvoir adjudicateur demandera lui-même les renseignements ou documents qu'il peut obtenir gratuitement par des moyens électroniques auprès des services qui en sont les gestionnaires.

2.4.2 Critères de sélection

Le candidat est, en outre, tenu de démontrer à l'aide des documents demandés qu'il est suffisamment capable, tant du point de vue économique et financier que du point de vue technique, de mener à bien le présent marché public.

2.4.2.1 Capacité économique et financière du candidat-candidat

N°	Critères de sélection	Exigences minimales
	<p>Le candidat doit prouver sa solvabilité financière.</p> <p>Cette capacité financière sera jugée sur base des comptes annuels approuvés des trois dernières années (2024, 2023 et 2022), déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique. Les candidats qui ont déposé les comptes annuels approuvés auprès de la Banque Nationale de Belgique, ne sont pas tenus de les joindre à leur demande de participation, étant donné que le pouvoir adjudicateur est à même de les consulter via le guichet électronique de l'autorité fédérale</p>	<p>Le candidat doit fournir ses états financiers/comptes annuels, dûment certifiés par un expert-comptable ou un cabinet d'expertise comptable. Ces documents devront clairement indiquer le chiffre d'affaires (CA) réalisé par année ainsi que l'unité monétaire correspondante.</p>
1	<p>Les candidats qui n'ont pas déposé les comptes annuels approuvés des trois dernières années comptables auprès de la Banque Nationale de Belgique, sont tenus de les joindre à leur demande de participation. Cette obligation vaut également pour les comptes annuels approuvés récemment et qui n'ont pas encore été déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, parce que le délai légal accordé pour le dépôt de ceux-ci n'est pas encore échu. Pour les entreprises individuelles, il convient de faire rédiger un document reprenant tous les actifs et tous les passifs par un comptable IEC ou un réviseur d'entreprise. Ce document doit</p>	<p>Par lot postulé, le CA annuel moyen devra être au moins égal à :</p> <p>Lot 1 : 3 000 000 Euro HTVA en moyenne par an sur les 3 dernières années ;</p>

N°	Critères de sélection	Exigences minimales
	<p>être certifié conforme par un comptable IEC agréé ou par le réviseur d'entreprise, selon le cas. Le document doit refléter une situation financière récente (datant de 6 mois au maximum, à compter de la date d'ouverture des demandes de participations). Au cas où l'entreprise n'a pas encore publié de compte annuel, un bilan intermédiaire certifié conforme par le comptable IEC ou par le réviseur d'entreprise suffit.</p> <p>Les entreprises étrangères doivent joindre également à leur demande de participation les comptes annuels approuvés des trois dernières années ou un document reprenant tous les actifs et tous les passifs de l'entreprise. Au cas où l'entreprise n'a pas encore publié de compte annuel, un bilan intermédiaire certifié conforme par le comptable ou par le réviseur d'entreprise ou par la personne ou l'organisme qui exerce ce type de fonction dans le pays concerné suffit.</p>	<p>Lot 2 : 1 200 000 Euro HTVA en moyenne par an sur les 3 dernières années ;</p> <p>Lot 3 : 1 500 000 Euro HTVA en moyenne par an sur les 3 dernières années ;</p>

2.4.2.2 Capacité technique et professionnelle du candidat

- 1) Un agrément délivré par l'autorité habilitée en cours de validité y compris la copie de l'identification national et le RCCM de l'entreprise/structure

N.B. :

- ~ Le certificat d'agrément doit être celui délivré par le ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction (MITPR).

- 2) Marchés similaires (voir tableau ci-dessous) :

N°	Critères de sélection	Exigences minimales
1	<p>Le candidat doit disposer des références suivantes de travaux exécutés, <u>qui ont été effectués au cours des cinq dernières années</u> :</p> <p>« Construction ou réhabilitation d'un bâtiment similaires à l'objet du marché »</p> <p>Le candidat joint à sa demande de participation une liste reprenant les travaux les plus importants qui ont été effectués au cours des cinq dernières années (2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et éventuellement 2025), avec mention du montant et de la date et les destinataires publics ou privés. Les travaux sont prouvés par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire était un acheteur privé par une attestation de l'acheteur.</p>	<p>1) Le candidat présentera une liste reprenant au moins 3 références, par lot sollicité/soumissionné. Les trois (3) références doivent être similaires en termes d'objet, d'ampleur et de montant en fonction du lot auquel elles se rapportent.</p> <p>Cependant,</p> <ul style="list-style-type: none"> ~ Pour le lot 1, au moins une référence doit être relative à des travaux de construction des bâtiments en général ; ~ Pour le lot 2, au moins une référence similaire doit correspondre à la construction d'un bâtiment administratif de minimum R+1. ~ Pour le lot 3, au moins une référence similaire doit correspondre à des travaux construction de bâtiment en général, de minimum R+1. <p>2) Pour être admis comme référence similaire, le chantier doit avoir été finalisé au cours des 5 dernières années et le PV de réception provisoire complète ou définitive doit impérativement être joint.</p> <p>3) Un seul chantier peut valoir pour plusieurs si les critères de similarité en termes d'objet et de montant/ampleur sont respectés.</p>

3) Personnel sur le chantier (ressources humaines exigées) :

Le personnel d'encadrement doit avoir une expérience appropriée et doit avoir les qualifications, attestées, afférentes à des travaux de nature similaire à celle du projet considéré. Les descriptions des expériences professionnelles doivent démontrer leur capacité à réaliser les travaux. Le soumissionnaire devra présenter les profils suivants par lot :

Nbre	Position/Spécialité	Formation académique pertinente	Expérience minimale pertinente
Personnel d'encadrement sur le chantier			
1	Directeur des travaux (Temps partiel sur le site)	Doit avoir au minimum un diplôme de formation supérieure (catégorie Ao/bac+5), en BTP, génie civile ou son équivalent.	10 ans & avoir dirigé les travaux de construction/réhabilitation des bâtiments
1	Un Chef de chantier génie civil bâtiment (Temps plein sur le site)	Doit avoir au minimum un diplôme de formation supérieure (catégorie Ao/bac+5), en BTP, génie civile ou son équivalent.	09 ans & avoir dirigé les travaux de construction/réhabilitation des bâtiments
1	Conducteur de travaux (Permanent sur site)	Doit avoir au minimum un diplôme de formation supérieure (catégorie A1/bac+3), en BTP, génie civile ou son équivalent.	8 ans d'expérience en tant que conducteur dans les travaux de construction/réhabilitation des bâtiments
1	Architecte (Temps partiel sur le site)	Doit avoir au minimum un diplôme de formation supérieur en architecture, génie civile ou son équivalent.	8 ans d'expérience en tant qu'architecte dans les travaux de construction/réhabilitation des bâtiments
1	Ingénieur Energie/Electricité (Temps partiel sur le site)	Doit avoir au minimum un diplôme de formation supérieure (catégorie A1/bac+3), en Electricité/Energie	8 ans d'expérience dans le domaine d'installation électrique et solaire des bâtiments et d'autres constructions de génie civil.
1	Ingénieur Fluide (Temps partiel sur le site)	Doit avoir au minimum un diplôme de formation supérieure (catégorie A1/bac+3), ingénieur Fluides ou hydraulique, soit un diplôme équivalent.	8 ans d'expérience en tant qu'ingénieur Fluide dans les travaux de construction/réhabilitation des bâtiments
1	Topographe (Permanent sur site)	Doit avoir au minimum un diplôme de formation supérieure (catégorie A1/bac+3), dans le domaine du BTP, génie civil ou son équivalent.	8 ans d'expérience dans la prise de données topographiques avant et pendant les chantiers d'exécution et dans le domaine des levées topographiques pour les projets de

Nbre	Position/Spécialité	Formation académique pertinente	Expérience minimale pertinente
			construction/réhabilitation des bâtiments
1	Responsable QHSE (Permanent sur site)	Le responsable QHSE (Qualité, Hygiène/Santé, Sécurité, Environnement) doit avoir de minimum un diplôme de ba+3 en sécurité et environnement, génie civile, ingénierie industrielle ou son équivalent	8 ans d'expérience en tant que responsable QHSE dans les travaux de construction/réhabilitation des bâtiments.

Note :

- Chaque lot sollicité requiert l'ensemble des profils ci-dessus, conformément aux exigences minimales définies.
- Pour chaque personnel, le CV à fournir ne devra pas excéder 5 pages et le diplôme doit impérativement être joint.
- Chaque personnel proposé devra obligatoirement maîtriser la pratique de la langue française (parlée et écrite) ou se faire assister par un traducteur sur toute la durée du chantier, le cas échéant.

2.5 Critères d'attribution

Les offres seront analysées, dans une deuxième phase, sur la base des critères d'attribution qui seront présentés dans le Cahier spécial des charges (CSC).

2.6 Recours à la capacité de tiers

Un candidat peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :

- Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet.
- Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir recours remplissent les critères de sélection et s'il existe des motifs d'exclusion dans leur chef.

Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou d'entreprises peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités.

2.7 Sous-traitants

Le candidat peut faire intervenir des sous-traitants quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités.

Le candidat doit indiquer dans sa demande de participation et dans sa demande de participation la part du marché qu'il a l'intention de sous-traiter à des tiers ainsi que les sous-traitants proposés. La demande de participation indique l'identité des sous-traitants éventuels. S'ils ne sont pas encore connus à ce moment-là, leur identité doit être communiquée par écrit au fonctionnaire dirigeant avant que ce sous-traitant ne fournisse une quelconque prestation et ceci au plus tard le jour avant le début des prestations concernées. Le libre choix du sous-traitant n'est toutefois pas possible si le candidat a, pour sa sélection qualitative, fait valoir la capacité de celui-ci. Si le candidat ne fait appel à aucun sous-traitant, il doit indiquer la mention néant.

L'adjudicataire est tenu de travailler avec ces sous-traitants/tiers désignés lors de l'exécution du marché. Le recours à d'autres sous-traitants/tiers est soumis à l'accord préalable du pouvoir adjudicateur.

Remarque :

- Les motifs d'exclusion s'appliquent à tous les sous-traitants de la cascade.
- Le sous-traitant devra fournir les documents demandés ci-dessus (relatifs à la vérification des motifs d'exclusion).

Il est interdit à un sous-traitant de sous-traiter à un autre sous-traitant la totalité du marché qui lui a été confié. Il est également interdit pour un sous-traitant de conserver uniquement la coordination du marché.

3 Formulaires

3.1 Instructions pour l'établissement de la demande de participation

Le candidat est tenu d'adresser à Enabel une **lettre de demande de participation** en annexe de laquelle **doivent** se trouver tous les documents demandés dans ce guide de sélection comme exigences minimales (de sélection) et tous les formulaires repris ci-dessous.

Le candidat est tenu d'utiliser le la fiche d'identité joint en annexe. A défaut d'utiliser ce formulaire, il supporte l'entièvre responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

La lettre de demande de participation, la fiche d'identité et les annexes jointes au formulaire de demande de participation sont rédigées en français.

Les fiches d'identité doivent être introduits en deux exemplaires, dont une porte la mention 'original' et l'autre la mention 'duplicata' ou 'copie'. L'original doit être introduit sur papier. Le duplicata peut être une simple photocopie, mais peut également être introduit sous forme d'un ou plusieurs fichiers sur une clé USB.

Les différentes parties et annexes de la demande de participation doivent être numérotées.

Les ratures, surcharges, mentions complémentaires ou modificatives dans les formulaires de demande de participation doivent être accompagnées d'une signature à côté de la rature, surcharge, mention complémentaire ou modificative en question.

Ceci vaut également pour les ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives qui ont été apportées à l'aide d'un ruban ou de liquide correcteur.

3.2 Fiche d'identité

3.2.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :
<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-bo70-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES				
NOM(S) DE FAMILLE ³				
PRÉNOM(S)				
DATE DE NAISSANCE				
JJ MM AAAA				
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS	DE	NAISSANCE	
TYPE CARTE D'IDENTITÉ	DE PASSEPORT	DOCUMENT PERMIS DE CONDUIRE ⁴	D'IDENTITÉ AUTRE ⁵	
PAYS ÉMETTEUR				
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ				
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL⁶				
ADRESSE PERMANENTE				PRIVÉE
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE		
RÉGION ⁷	PAYS			
TÉLÉPHONE PRIVÉ				
COURRIEL PRIVÉ				
II. DONNÉES COMMERCIALES		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.		

³ Comme indiqué sur le document officiel.

⁴ Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

⁵ A défaut des autres documents d'identités : titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁶ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁷ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non-membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

<p>Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE ?</p> <p style="text-align: center;">OUI NON</p>	<p>NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)</p> <p>NUMÉRO DE TVA</p> <p>NUMÉRO D'ENREGISTREMENT</p> <p>LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE</p> <p style="text-align: center;">PAYS</p>
<p>DATE</p>	<p>SIGNATURE</p>

3.2.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :
<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcfe19b>

NOM	OFFICIEL⁸		
NOM (si différent)	COMMERCIAL		
ABRÉVIAISON			
FORME JURIDIQUE			
TYPE	A BUT LUCRATIF		
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF ONG⁹ OUI NON		
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹⁰			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE	DE	L'ENREGISTREMENT	PRINCIPAL
		JJ MM AAAA	
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE SOCIAL	DU	SIEGE	
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE	CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

⁸ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁹ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

¹⁰ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

3.2.3 Entité de droit public¹¹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici / <https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM	OFFICIEL¹²		
ABRÉVIAISON			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹³			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE	DE	L'ENREGISTREMENT	PRINCIPAL
		JJ MM AAAA	
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS		TÉLÉPHONE	
COURRIEL			
DATE	CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

¹¹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE : entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquérir et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹² Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹³ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

3.2.4 Sous-traitants:

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

3.3 Déclaration sur l'honneur - Motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du candidat précité, déclare/rons que le candidat ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le candidat ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
1° participation à une **organisation criminelle** ;
2° **corruption** ;
3° **fraude** ;
4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
5° **blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme** ;
6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains.
7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**.
8° la création de sociétés offshore
L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.
2. Le candidat ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le candidat peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
3. Le candidat est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
4. Le candidat ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

Une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019

- b. Une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
- c. Une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. Le candidat s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. Lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le candidat a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du candidat sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. Lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives ;

6. Des **défaillances importantes ou persistantes** du candidat ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombaient dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social, et du travail, établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du candidat sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.

8. Le candidat ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europeennes>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

9. Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Le candidat déclare formellement être en mesure, sur demande et sans délai, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si :

a. Enabel a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que le candidat ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante ;

b. Enabel est déjà en possession des documents concernés.

Le candidat consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.

Date :

Localisation :

Signature :

3.4 Déclaration intégrité candidats

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du candidat précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le candidat a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au candidat, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou la demande de participation des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutiront à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le candidat prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du candidat.

Date :

Localisation :

Signature :